

CONSEIL DES MINISTRES - Avertissement voilé à la Future TV

L'État s'engage à aider les victimes de la tempête

Faute d'un ordre du jour important, le Conseil des ministres a axé ses débats, hier soir, sur l'affaire des dégâts considérables causés dimanche matin à Beyrouth par la forte tempête qui a frappé la capitale. Réuni place du Musée sous la présidence du chef du gouvernement Sélim Hoss, le Conseil semble avoir fait sienne la thèse du ministre de l'Intérieur et des Affaires rurales et municipales, M. Michel Murr, qui a attribué au seul phénomène naturel la responsabilité des dégâts provoqués par les pluies diluviennes de dimanche.

La tempête avait inondé une centaine de bicoques ainsi que de nombreuses habitations, des bureaux et des établissements commerciaux dans plusieurs secteurs de Beyrouth. Les rues et les principaux axes routiers de la capitale avaient, d'autre part, vu de véritables torrents tout emporter sur leur passage.

Les retombées de ces intempéries ont provoqué une vive polémique entre les responsables gouvernementaux et les opposants. Ces derniers ont accusé les services étatiques de négligence, dénonçant le fait qu'aucune me-

sure préalable n'avait été prise en prévision des inondations qu'a connues Beyrouth dimanche. Le ministre de l'Intérieur a publiquement réfuté ces accusations, affirmant que «c'est la nature» qui est à la base des dernières inondations.

Cette question a été évoquée par le ministre de l'Intérieur au cours de la séance du Cabinet (qui a eu lieu en l'absence des ministres Mohammed Youssef Beydoun, Joseph Chaoul, Ghazi Zeayter et Sleiman Frangié). Le communiqué rendu public à l'issue de la séance indique que M. Murr a exposé aux membres du gouvernement les grandes lignes des rapports présentés par les Forces de sécurité intérieure et les municipalités concernant «les effets de la nature» (pour reprendre les termes du communiqué officiel), tels qu'ils se sont manifestés dimanche et qui se sont traduits par «des torrents et des dégâts matériels».

«Il ressort de tous ces rapports et du rapport du service météorologique, souligne le communiqué, que la quantité de pluie tombée dans la région de Beyrouth a été de près de 51 mm en moins de

deux heures. Or, la superficie de Beyrouth est de 20 millions de mètres carrés. Il en résulte que la quantité de pluie tombée était d'un million de mètres cubes d'eau, soit dix fois plus que la quantité d'eau qui tombe durant une journée de pluie ordinaire».

Et le communiqué de poursuivre : «Ces données prouvent scientifiquement qu'il était inéluctable qu'une quantité exceptionnelle de pluies tombées en une centaine de minutes provoque des torrents et des dégâts considérables, indépendamment de l'état dans lequel se trouvent l'infrastructure et les canalisations réservées à l'écoulement des eaux. Il reste que le volume des dégâts qui ont été recensés par les autorités concernées impose à l'État d'aider les citoyens dans le cadre de ses moyens afin de faire face aux charges exceptionnelles provoquées par les effets de la nature».

Notons dans ce cadre que le ministre de l'Information a indiqué, en réponse aux questions des journalistes, que depuis 18 ans, il n'avait pas plu autant à Beyrouth.

Sur un tout autre plan, M.

Hoss a souligné, au début de la réunion, qu'une «chaîne de télévision émettant par satellite s'emploie à diffuser d'une manière délibérée des analyses et des commentaires qui mettent l'accent sur les aspects négatifs de la situation dans le pays». «Cette attitude, a souligné M. Hoss, donne aux investisseurs, aux touristes et aux émigrés une image du Liban non conforme à la réalité. Cette chaîne monte ainsi en épingle les aspects négatifs et occulte toute donnée positive afin de servir des intérêts politiques qui n'échappent à personne. Un tel comportement porte préjudice au Liban, sur les plans économique, politique et médiatique».

Et M. Hoss de poursuivre : «Notre gouvernement réaffirme son attachement total aux libertés publiques, et plus particulièrement à la liberté d'expression. Nous déplorons le fait que cette liberté soit exploitée pour porter préjudice au Liban à l'étranger. Tout en accueillant favorablement toute opposition politique au gouvernement, nous estimons que la responsabilité nationale impose à l'op-



Les parents des personnes disparues durant la guerre se sont rassemblés une nouvelle fois, hier, devant le siège du Conseil des ministres.

(Photo Wissam Moussa)

position d'éviter tout ce qui pourrait porter aux intérêts du pays à l'étranger».

Ces propos ont été perçus par les observateurs comme un avertissement à peine voilé à la Future Television (relevant de M. Rafic Hariri). Répondant aux questions des journalistes, le ministre de l'Information a d'ailleurs souligné que la chaîne

de télévision en question (qu'il n'a pas nommée) devrait elle-même se fixer des garde-fous. Dans le cas contraire, a-t-il précisé, il existe une législation en vigueur qui peut être appliquée.

Signalons, enfin, que le Conseil des ministres a approuvé son ordre du jour formé, pour l'essentiel, de questions de pure routine.